



Formalités à effectuer pour un Occupant à titre gratuit

Par **maminou28**, le **27/04/2013** à **09:58**

Bonjour,

Ma maman est en maison de retraite.

Elle souhaite que j'occupe sa maison à titre gratuit avec l'accord de mes frère et soeurs.

Je compte y faire des travaux de rénovations.

Quelles sont les formalités à effectuer, téléphone, électricité, assurance ou autres...?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Squaw28

Par **youris**, le **27/04/2013** à **10:08**

bjr,

il faut que votre mère vous fasse un bail d'habitation en précisant les conditions d'occupations. attention si vous y faites des travaux car le bien ne vous appartient pas.

en outre à la succession votre part peut être amputée à la demande des autres héritiers d'un indemnité d'occupation.

pour être tranquille, j'établirais ce document avec l'aide d'un notaire.

cdt

Par **maminou28**, le **29/04/2013** à **14:43**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je pense que faire le nécessaire auprès d'un notaire est effectivement une très bonne idée.

Encore Merci et bonne journée

Cordialement

Par **janus2fr**, le **30/04/2013** à **10:20**

Bonjour,

Le bail suppose généralement le versement d'un loyer.

Dans un cas comme celui-ci, on parle plutôt d'un prêt à usage ou commodat.